



## Contrat de mariage/ divorce

Par **Jenesaispasquoimetre**, le **25/04/2014 à 21:09**

Bonjour, J'ai rencontré une fille étrangère. La seule façon pour qu'elle est un visa, est de se marier! Après 3 ans d'aller retour, j'ai accepté le mariage! je voulais savoir si je fait un contrat de mariage séparation de bien, devrais je verser une pension compensatrice si un jour on divorce?

Par **aguesseau**, le **26/04/2014 à 01:19**

bjr,  
se marier dans l'unique but de permettre à un étranger d'obtenir un titre de séjour est un délit.  
si vous divorcez, votre femme pourra demander une prestation compensatoire et le partage des biens communs s'il y en a comme dans tous divorces.  
cdt

Par **Jenesaispasquoimetre**, le **26/04/2014 à 15:28**

Bonjour,

Je ne parle pas d'un mariage blanc! Mais je parle de sécurité, car aujourd'hui on est amoureux, mais dans cinq ans... Le pacs étant impossible pour les ressortissant hors Union européenne!

Je veux être sur de ne pas avoir de mauvaise surprise.

Cordialement

Par **malochon**, le **26/04/2014** à **18:54**

Bonjour

vous avez une drôle de notion de l'amour et du mariage

si vous pensez au divorce avant de vous marier.

n'achetez pas de voiture non plus car vous pouvez aussi avoir un accident et peut être même

perdre la vie. Si vous vous aimez vraiment Mariez vous avec contrat de mariage ou pas. si

vous doutez de votre future conjoint ne vous mariez pas.

bonne chance pour la suite